

Notre code de vie

Nos valeurs

Les valeurs suivantes sont au cœur de nos actions:

- Le respect
- L'ouverture d'esprit
- L'inclusivité
- La collaboration
- La communication

Le respect, l'ouverture d'esprit et l'inclusivité

J'y contribue en :

- Posant des gestes pour faire sentir à l'autre qu'il est bienvenu et qu'il a sa place dans l'équipe.
- M'intéressant à mon collègue, en lui demandant comment il va, en portant une attention à ses besoins, etc.
- M'assurant d'inclure les autres. Par exemple : inviter à partager une table lors de la pause de dîner.
- Acceptant que les autres puissent être différents de moi ou puissent avoir des opinions différentes de moi.
- Validant si la personne est disponible quand j'ai besoin de lui parler.
- Se rappelant que tous ont le droit de travailler dans un environnement sain et agréable.

J'évite de :

- Juger les autres, d'avoir des stéréotypes et de tenir des propos discriminatoires (âge, sexe, orientation sexuelle, origine, religion, etc.).
- Faire du commérage, de lancer ou d'alimenter des rumeurs.
- Tenir des propos offensants à l'endroit de mes collègues même à la blague.
- De traiter les personnes de manière différente selon leurs caractéristiques.
- Lever le ton, de rire d'un collègue, de le dénigrer ou de catégoriser les gens.
- D'ignorer volontairement un ou des collègues.

La collaboration et la communication

J'y contribue en :

- En parlant directement à la personne avec qui j'ai un différend plutôt qu'aux autres.
- En partageant l'information avec mes collègues. Par exemple, en informant mon collègue lorsque je constate que la route est fermée sur un trajet.
- S'adressant à l'autre calmement avec les bons mots.
- Écouter la personne qui me parle et en répondant si on me pose une question.
- Acceptant de s'entraider et de travailler dans un esprit collectif.

J'évite de :

- De créer des cliques, des clans ayant pour effet de diviser l'équipe.
- D'adopter un comportement individualiste.
- Faire passer ses intérêts personnels avant les intérêts collectifs.
- D'avoir des comportements de fermeture envers mes collègues.
- De donner des ordres à un collègue.

Pour promouvoir la civilité ...

Les salariés vont

- fournir des efforts personnels pour respecter les comportements attendus;
- se rappeler l'existence du code;
- essayer de régler le problème avec la ou les personnes en cause;
- aviser l'employeur ou le syndicat si le problème ne se règle pas;
- collaborer, démontrer de l'ouverture à la résolution du conflit.



La direction va

- donner l'exemple et faire preuve de leadership;
- promouvoir les comportements attendus et s'assurer qu'ils sont compris;
- porter une attention particulière aux comportements des employés;
- réagir rapidement, lorsqu'elle est interpellée;
- rencontrer les personnes concernées;
- contacter le syndicat, au besoin;
- faire des suivis.



Le syndicat va

- donner l'exemple;
- promouvoir le code de conduite et les comportements attendus et s'assurer qu'ils sont compris;
- porter une attention particulière aux comportements de ses membres;
- réagir rapidement, lorsqu'il est interpellé;
- rencontrer les personnes concernées;
- contacter l'employeur, au besoin;
- faire des suivis.

